

27 mai 2026

PROPRIÉTAIRE
ADRESSE 1
ADRESSE 2
ADRESSE 3

**Action requise : Veuillez nous transmettre ces informations d'ici
le 22 juillet 2026.**

Bonjour,

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) demande des renseignements spécifiques concernant l'évaluation d'une propriété identifiée dans cette lettre.

La SEFM a besoin d'informations immobilières à jour pour refléter avec précision les caractéristiques uniques de votre propriété et garantir que notre base de données reste à jour. La *Loi sur l'évaluation foncière* accorde à la SEFM le pouvoir de demander et de recueillir des informations liées à la propriété pour soutenir des évaluations de qualité.

En tant que propriétaire foncier, vous êtes tenu de vous conformer à cette demande et de fournir des renseignements exacts, complets et en temps opportun, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

Renseignements sur la propriété requis

Pour remplir votre formulaire, vous aurez besoin des éléments suivants :

- Un résumé des statistiques de golf pour votre exercice financier le plus récemment complété, y compris le nombre de parties, le taux préférentiel et tout autre taux facturé pour une partie de golf.
- Un rapport de revenus et de dépenses.
- Un résumé des coûts de réserve et de capital.
- Une liste des loyers en vigueur pour tous les locataires commerciaux, indiquant toutes les surfaces louées.

Votre soumission doit comprendre les données relatives à tous les numéros de rôle associés au terrain de golf.

La date limite pour répondre à cette demande d'informations est le **22 juillet 2026**.

Soumettre des informations sur la propriété

Nous vous encourageons à soumettre les informations sur votre propriété en ligne via AboutMyProperty^{MC}. Parmi les autres méthodes de soumission figure la poste, par courriel, par transfert de données interentreprises et par d'autres solutions de partage de fichiers. Pour en apprendre davantage, rendez-vous à mpac.ca/fr/soumettre.

Merci de votre collaboration.

Signé à l'origine par

Greg Martino, M.I.M.A.
Évaluateur en chef et responsable des données
Société d'évaluation foncière des municipalités

Soumettre en ligne est aussi facile que 1-2-3

Utilisez les informations d'identification et les étapes décrites ci-dessous pour soumettre vos informations.

Emplacement de la propriété :

Municipalité :

Numéro de rôle :

Clé d'accès :

Code d'accès Web :

1. Visitez mpac.ca/fr et connectez-vous à **AboutMyProperty^{MC}**. Les nouveaux utilisateurs doivent s'inscrire en utilisant leur numéro de rôle et leur clé d'accès, comme indiqué ci-dessus.
2. Appuyez sur ENTRÉE pour commencer votre **demande de renseignements sur l'évaluation**.
3. Complétez toutes les sections de la demande et cliquez sur **Soumettre**.

Besoin d'aide? Visitez mpac.ca/fr/PIER pour de plus amples renseignements.

À propos du annuel de déclaration des revenus et des dépenses de propriété

Le de déclaration des revenus et des dépenses de propriété recueille des renseignements sur les propriétés génératrices de revenus telles que les magasins de détail, les hôtels, les motels, les immeubles à logements multiples, les terrains de golf, les bureaux et les centres industriels. La collecte des informations annuelles sur les revenus et les dépenses garantit que notre inventaire de propriétés reste à jour, ce qui soutient à la fois notre livraison des rôles d'évaluation annuels et des évaluations de qualité. Pour en apprendre davantage, rendez-vous à mpac.ca/fr/PIER.

Comprendre la Loi sur l'évaluation foncière

La SEFM est une société indépendante sans but lucratif financée par toutes les municipalités de l'Ontario. Notre rôle consiste à évaluer et à classer avec précision toutes les propriétés en Ontario, conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements établis par le gouvernement de l'Ontario.

La SEFM est autorisée en vertu de l'article 11 de la Loi à demander et à recueillir des renseignements aux fins de l'évaluation foncière. L'article 13 de la Loi prévoit des sanctions en cas de non-fourniture des renseignements demandés et de fourniture de renseignements faux.

Si les renseignements demandés ne sont pas fournis et que vous choisissez de contester votre valeur évaluée auprès de la commission de révision de l'évaluation foncière, l'article 40(18) de la Loi prévoit que le fardeau de la preuve passera de la SEFM à vous.

Protéger vos renseignements

La SEFM s'engage à protéger vos renseignements. La divulgation non autorisée de vos renseignements nous est interdite en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. La SEFM recueillera et utilisera les renseignements nécessaires pour fournir des programmes et des services autorisés par la loi. À l'occasion, la SEFM pourrait utiliser vos coordonnées pour obtenir des commentaires, mener des sondages et améliorer la prestation des programmes.

Pour protéger davantage vos données, il est recommandé de conserver en toute sécurité ou de disposer correctement de cette lettre, car elle contient votre clé d'accès unique et votre code d'accès Web, nécessaires pour un accès sécurisé à AboutMyProperty^{MC}.

Nous sommes ici pour vous aider

Si vous avez des questions, visitez mpac.ca ou contactez-nous sans frais au 1 866 296-6722 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de la façon dont nous pouvons les satisfaire.